

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

27/06/2023

le président du tribunal administratif

N° E23000106 /45

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 23/06/2023, la lettre par laquelle la préfète du Loiret demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique ayant pour objet :

la demande de permis de construire déposée par la société SASU Ferté Saint-Aubin PV en vue de la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol située "Chemin de la Pommerise" sur le territoire de la commune de LA FERTE-SAINTE-AUBIN (Loiret), et la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de cette commune ;

Vu la décision en date du 15 octobre 2020 par laquelle le président du tribunal a délégué à Mme Anne LEFEBVRE-SOPPELSA, le pouvoir de désigner les commissaires enquêteurs pour les enquêtes publiques ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2009-1414 du 19 novembre 2009 relatif aux procédures administratives applicables à certains ouvrages de production d'électricité ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

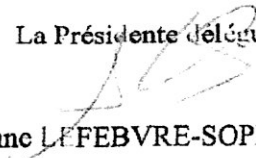
ARTICLE 1 : Monsieur Christian BRYGIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique unique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Thibault MARIE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique unique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Madame la Préfète du Loiret, à Monsieur Christian BRYGIER, à Monsieur Thibault MARIE et à la SASU Ferté Saint-Aubin PV.

La Présidente déléguée,


Anne LEFEBVRE-SOPPELSA